



PRO BONO

NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE : LE PRO BONO D'AUGUST DEBOUZY

| 20/03/18 |



Selon quels critères les opérations pro bono sont-elles identifiées au sein du cabinet ?

Depuis sa création, August Debouzy développe une activité pro bono et accompagne de nombreuses associations : l'**A MREF Flying Doctors** qui regroupe des médecins et des chercheurs investis en Afrique de l'Ouest, la **Fondation Abbé-Pierre**, **Toutes à l'école** proposant une scolarisation de haut niveau aux petites filles les plus démunies, l'association **Joséphine pour la beauté des femmes**, **Projet Aladin**, la **Banque alimentaire**, l'**Association française des victimes du terrorisme**, etc...

Le mécénat de compétences est réparti au sein de nos sept départements. C'est une réelle fierté pour tous les avocats du cabinet, quelle que soit leur ancienneté, de participer à cet effort au bénéfice de la collectivité. Utiliser nos compétences pour aider les associations, c'est aussi notre rôle en tant qu'avocat citoyen.

La plupart de nos actions pro bono sont destinées à des associations aidant les plus démunis ou dans le secteur de l'éducation.

Nous n'avons pas de processus de sélection. L'ensemble de nos actions sont les fruits de rencontres et d'engagements personnels de la part de nos avocats.

Combien d'heures l'activité pro bono représente-t-elle chaque année ?

L'activité pro bono représente plus de 1000 heures chaque année.

Pour les 24 prochains mois, quelles opérations pro bono souhaitez-vous développer ?

Pour les 24 prochains mois, August Debouzy continuera de soutenir les nombreuses associations que nos équipes suivent depuis de très nombreuses années. Nos avocats seront également disponibles pour répondre aux sollicitations d'associations aidant les personnes en difficulté à se réinsérer dans la société.

Nous souhaitons conserver le caractère spontané de nos démarches. Il ne s'agit pas de mettre en place un « plan d'action » pro bono mais plutôt d'encourager l'investissement personnel. Nous pensons qu'un avocat est motivé pour agir lorsqu'il choisit ou lorsqu'il ou elle est concerné(e) par les causes défendues par les associations.

L'important pour nos avocats est de savoir que la structure August Debouzy encourage le pro bono, se sent concernée par la Cité et considère que nous avons un rôle à jouer qui va au-delà de nos simples missions de conseil. Depuis la création du cabinet les associés et les collaborateurs sont encouragés à développer des actions pro bono en fonction de leurs centres d'intérêt et des demandes reçues.

Jeudi dernier, à l'occasion des petits-déjeuners August Debouzy, nous avons eu l'honneur de recevoir Tina Kieffer, fondatrice de l'Association Toutes à l'école, qui est revenue sur son engagement fort pour les petites filles démunies au Cambodge.

